Hygiène alimentaire : descentes des sanitaires

by Jean-Denis Permal on 2011-09-12 03:21:00

Les propriétaires des snacks et restaurants ainsi que des marchands de rues vendant des produits alimentaires n'ont qu'à bien se tenir. Le ministre de la Santé et de la qualité de la vie, Lormus Bundhoo, a décidé de sévir contre ceux qui ne respectent pas les normes d'hygiène. Objectif : sanctionner "sévèrement" ceux qui font fi des dispositions de la Food Act et de la Food Handling Act.• Des peines plus sévères bientôt

Un plus grand nombre de visites surprises dans les différents points de vente seront effectuées incessamment par les inspecteurs de santé pour faire respecter scrupuleusement les dispositions de la Food Act et de la Food Handling Act. La consigne est sans équivoque : il faut agir avec "sévérité" car un genre de laisser aller s'est installé dans certains endroits du pays en ce qui concerne la nécessité de respecter les normes d'hygiène alimentaire. Certains marchands n'utilisent plus de gants lorsque c'est nécessaire ou encore certains continuent à vendre des produits alimentaires et des légumes à même le sol aux abords des routes.

Le ministère de la Santé et de la qualité de la vie songe à mettre un terme à cette pratique. Lormus Bundhoo a affirmé qu'il a décidé de convoquer les inspecteurs de santé pour une réunion cette semaine. Objectif mettre en place un calendrier de travail pour : "tripler la vigilance" sur les différents sites de vente de la nourriture à travers le pays pour qu'il n'y ait pas un laisser aller au niveau de l'hygiène alimentaire. Il a affirmé que des visites surprise seront effectuées par les inspecteurs de santé dans les différents points de vente à travers le pays. Les divers points de vente ayant trait à la vente du poisson et de la viande, se trouvant parfois aux abords des routes, auront également la visite des inspecteurs de santé. Ces produits devront nécessairement être exposés dans une vitrine à l'abri des mouches et la fumée des véhicules. "J'ai demandé aux inspecteurs de santé d'appliquer avec sévérité les dispositions de la Food Act et de la Food Handling Act", a dit le ministre.

Lormus Bundhoo a aussi soutenu que la santé de la population lui tient à cœur et qu'il ne souhaite pas qu'il y ait des nouveaux cas d'intoxication alimentaire. Si besoin est, a dit le ministre de tutelle, il amendera ces deux lois pour durcir les peines ayant trait au non respect de l'hygiène alimentaire. Valeur du jour une amende de Rs 2 000 est prévue pour ceux qui ne respectent pas la Food Act.

Des peines plus sévères bientôt

La possibilité que cette amende soit révisée à la hausse est à l'étude au ministère de la Santé et de la Qualité de la vie. La question sera soumise à l'examen du parquet.

Certains marchands ambulants, qui ne détiennent pas les permis de vente, seront également épinglés, car ils mettent en vente des fruits et des légumes qui sont parfois avariés, à un prix défiant toute concurrence.

Yousouf Soobadar, président de la Market Traders Association (MTA), accueille favorablement la démarche du nouveau ministre de la Santé pour intensifier la visite des inspecteurs de santé sur le terrain. Il dénonce au passage la vente des produits alimentaires avariés autour du Marché central.

"Il y a des légumes et fruits que les maraîchers jettent à la poubelle. Ces marchands de rues viennent les récupérer. Ils découpent la partie avariée et met le reste en sachet pour les revendre aux consommateurs.

"Pire encore, je dois dénoncer le fait que ces marchands récupèrent des pommes d'amour jetées à la poubelle pour ensuite les revendre à certains marchands de dholl puri de la capitale. Il est temps de sévir contre cette pratique", a-t-il conclu.

Le Matinal - http://www.lematinal.com